

## Extrait du conseil communautaire 2020/05 du jeudi 29 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le 29 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'Agglo Pays d'Issoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'auditorium de l'école de musique à Issoire (63500), sous la présidence de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président.

**Objet : Approbation du plan de zonage de l'assainissement de la commune de Saint-Cirgues-sur-Couze**

Annexes : enquête publique / étude préalable / décision de la Mission régionale d'autorité environnementale / plan de zonage

Date de convocation : 22 octobre 2020

Date d'affichage du compte-rendu : 5 novembre 2020

Secrétaire de séance : POJOLAT Marie

Rapporteur : BARTHOMEUF Serge

### Nombre de conseillers

En exercice : 121

Présents : 97

- Titulaires : 92

- Suppléants : 5

Absents ayant donné pouvoir : 16

Absents excusés : 8

**Votants : 113**

### PRESENTS AVEC VOIX DELIBERATIVE : (97)

ADMIRAT Nadine  
CALISTE Yolande (S)  
ALBARET Christophe  
PELISSIER Didier (S)  
ARCHIMBAUD Guy  
ARNAULT Lionel

BARDY André  
BARRAUD Bertrand  
BARTHOMEUF Serge  
BASTIEN Gérard  
BERNARD Jean-Paul

BESSON Jean-Louis  
BCEUF Nicole  
BOISTARD Philippe  
BOURG François

BRUN Pascale

BRUNETTI Graziella  
CHABAUD Christelle

CHALLET Vincent

CHASSANG Jean-Pierre  
COLLET Jean-Pierre  
CORRE Jean-Marie  
CORREIA Emmanuel  
COSTE Yves  
COSTON David

COUDUN Valérie  
CREGUT François  
CROZE Yves-Serge

DENAIVES Catherine

DESVIGNES Jean  
DRUELLE Jean-Claude

DUBESSY Florence  
DUBOST Philippe  
DUTHEIL Nathalie  
FANJUL José  
FERRARIS Nathalie  
FERREIRA Fernando  
FOUCAULT Marie-Françoise  
MAISONNEUVE Alain (S)  
GARNAVAULT Philippe  
GAUDRIAULT Damien  
GILBERT Odile

GOUSSARD Bérengère  
GOYON Guy  
GREGOIRE Nathalie  
GUILLAUME Julien  
HERBST Nadine  
HOSMALIN Marc

JAFFEUX Sébastien

LABUSSIÈRE Jean-Marc  
LAGARDE Maguy  
LAMOUREUX Jean-François  
LAVILLE Philippe  
LE MARREC Laurys  
LEGENDRE Denis  
LENEGRE Jean-Louis

LIGNIERE Frédéric  
LIVET Bertrand

MAHINC Didier  
MALORON Annie  
MARIANY Marie-Line  
MASSARDIER Marie-Laure  
MEALLET Roger-Jean  
MERLEN Bernard  
METEIGNIER Stéphane

PAGESSE Pierre  
PELISSIER Patrick  
PELLEGRINELLI Christophe  
PEREIRA-MAURIAT Christine  
PETELH Sandra  
PILLON Stéphane  
POJOLAT Marie  
PRADIER Laurent  
PRUNIER Jean-Pierre  
PUECH David  
RAVEL Pierre  
RKINA Mohammed  
GOMEZ Jean-Marc (S)

ROUX Bernard  
RYCKEBOER Christian  
SABATIER Gilles  
SALVINI Luc

SAUX Marie-Pierre  
SCHUMACHER Emilie  
SERRA Pierre  
SUIDUREAU Carine  
PLANCHAT-HERY Claire (S)  
TEZENAS Olivier  
THALAUD François  
THERME Jacques  
THEVENET Emilie

TOURLONIAS Vincent  
TREHIN Anne-Marie  
TRILLEAUD Eric  
VARISCHETTI Martine  
VEZON Christophe

ZANIN Nathalie

## Extrait du **du conseil communautaire 2020/05 du jeudi 29 octobre 2020**

**ABSENTS REPRESENTES (SUPPLEANTS) : (5)** AIGOUY Thierry (CALISTE Yolande) ; ANGLARET Sylviane (PELISSIER Didier) ; FRADIN Guy (MAISONNEUVE Alain) ; ROCHE Roger (GOMEZ Jean-Marc) ; SUTY Lionel (PLANCHAT-HERY Claire) ;

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : (16)** BESSEYRE Fabien à RYCKEBOER Christian ; BRONNER Ulrich à PETEILH Sandra ; CHABRILLAT Frédéric à BRUN Pascale ; COSTON Marie à BARRAUD Bertrand ; DABERT Jean-Claude à THEVENET Emilie ; DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette à PUECH David ; JAFFEUX Ophélie à CHALLET Vincent ; JEANMOUGIN Isabelle à DESVIGNES Jean ; KINDT Patrick à MARIANY Marie-Line ; LEROY Véronique à MASSARDIER Marie-Laure ; LLONG Lucie à MEALLET Roger-Jean ; MONTMORY Dominique à PILLON Stéphane ; MOREL Jacques à LENEGRE Jean-Louis ; NUÑEZ-ORTIN Aurélia à FERRARIS Nathalie ; SAUVANT Jean-Pierre à CORREIA Emmanuel ; TINET Georges à LAMOUREUX Jean-François ;

**ABSENTS EXCUSES : (8)** BARBET Laurent ; BERTHELOT Pascal ; BRUNEL Séverine ; CHANIMBAUD Lionel ; GONTHIER Emmanuel ; NICOLLET Michel ; ROCHETTE Christophe ; WALTER Christian ;

\*

### LE RAPPORTEUR DONNE LECTURE DU RAPPORT SUIVANT

Le projet de zonage d'assainissement de la commune de Saint-Cirgues-sur-Couze consiste en la délimitation des zones d'assainissement des eaux usées et des zones relevant de l'assainissement individuel.

Ainsi le projet se décompose en deux objets :

- Les zones du centre bourg et secteurs périphériques : délimitation en zones d'assainissement collectif ;
- 3 habitations écartées du bourg et coupées de celui-ci par la Couze Pavin (situation en rive gauche de la rivière) : délimitation en zones d'assainissement individuel, mais avec un projet réalisable de raccordement au réseau d'assainissement collectif de la commune voisine.

Le projet de plan de zonage de l'assainissement ci-annexé est prêt à être approuvé.

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

\*

### CADRE REGLEMENTAIRE

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de l'environnement notamment les articles R123-2 à R 123-27 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 16-02779 en date du 6 décembre 2016 relatif à la création de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 19-02358 en date du 31 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération « Agglo Pays d'Issoire » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

**VU** la délibération du conseil municipal de Saint-Cirgues-sur-Couze en date du 9 août 2019 proposant le plan de zonage de l'assainissement et la mise à enquête publique ;

**VU** la délibération n° 2020/02/01-AJ de l'Agglo Pays d'Issoire en date du 16 juillet 2020 relative à l'installation du conseil communautaire et à l'élection de Monsieur Bertrand BARRAUD, Président l'Agglo Pays d'Issoire ;

**VU** les conclusions du commissaire enquêteur en date du 2 septembre 2020 ;

**VU** le rapport et les conclusions d'enquête publique, l'étude préalable, la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale et le plan de zonage, ci-annexés ;

\*

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE :**

Votants : 113

- Pour : 113
- Contre : 0
- Abstentions : 0

- D'approuver le plan de zonage de l'assainissement de la commune de Saint-Cirgues-sur-Couze tel qu'annexé ;
- De dire que la délibération fera l'objet, conformément aux articles R123-6 à R123-23 du code l'Environnement, d'un affichage durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le Département ;
- De dire que le plan de zonage approuvé est tenu à disposition du public à la mairie de Saint-Cirgues-sur-Couze aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et à la Préfecture du Puy-de-Dôme ;
- De dire que la délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

\*

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Bertrand BARRAUD



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 3/11/2020

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 3/11/2020